

4 Règlement du tir de clôture

4.1 Catégorie A (Arme standard et fass57 03 avec canon de match)

Participation	Art. 1	Tous les membres de la Société de tir « Les Rangiers », avec ou sans licence. Ainsi que les personnes non membre et sans licence, explicitement invitées à participer.
Finance d'inscription	Art. 2	CHF 3.— par passe de 3 coups.
Programme	Art. 3	Passes de 3 coups (sans coups d'essais), minimum de 5 passes
Genre de cible	Art. 4	A10
Classement	Art. 5	Addition des 5 meilleures passes
En cas d'égalité	Art. 6	En cas d'égalité, il sera tenu compte : a) Passe profonde b) Appui par les passes suivantes c) Age (du plus âgé au plus jeune)
Prix	Art. 7	Grandeur / valeur des prix selon le classement. Chaque participant recevra un prix. Le Comité est chargé de déterminer les prix.
Inscription	Art. 8	Sur place.

4.2 Catégorie D

Participation	Art. 1	Tous les membres de la Société de tir « Les Rangiers », avec ou sans licence. Ainsi que les personnes non membre et sans licence, explicitement invitées à participer.
Finance d'inscription	Art. 2	CHF 3.— par passe de 3 coups.
Programme	Art. 3	Passes de 3 coups (sans coups d'essais), minimum de 5 passes
Genre de cible	Art. 4	A10
Classement	Art. 5	Addition des 5 meilleures passes
En cas d'égalité	Art. 6	En cas d'égalité, il sera tenu compte : a) Passe profonde b) Appui par les passes suivantes c) Age (du plus âgé au plus jeune)
Prix	Art. 7	Grandeur / valeur des prix selon le classement. Chaque participant recevra un prix. Le Comité est chargé de déterminer les prix.
Inscription	Art. 8	Sur place.